

COVID-19 : NON, IL N'Y A AUCUNE FATALITÉ !

Le gouvernement doit protéger les salariés Le ministre doit protéger les personnels

Avec désormais 11 000 décès liés au coronavirus, le bilan sanitaire est déjà d'une gravité extrême. Pourtant, le Ministre Véran de la santé prévient : « nous ne sommes pas encore au pic épidémique ».

Dépistage : les recommandations de l'OMS ignorées par le gouvernement !

Le 16 mars dernier, c'est-à-dire il y a trois semaines, le directeur général de l'OMS, déclarait dans son allocution : « nous ne pouvons pas arrêter cette pandémie si nous ne savons pas qui est infecté par le virus. ». Et d'en conclure : « Nous avons un message simple pour tous les pays : testez, testez, testez. ».

Refusant ces recommandations, le gouvernement écrit encore sur son site : « Devant l'augmentation du nombre de cas, la recherche systématique de sujets contacts est devenue inutile. » (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>)

Port du masque : les recommandations de l'Académie nationale de médecine également méprisées par le gouvernement

Le 2 avril dernier, l'Académie de médecine, écrivait dans son communiqué : « En France, [...] le port généralisé d'un masque par la population constituerait une addition logique aux mesures barrières actuellement en vigueur. » Elle recommande même « l'utilisation d'un masque " grand public " ou " alternatif " ».

Là encore, en total décalage, le gouvernement écrit sur son site : « Le port du masque chirurgical n'est pas recommandé sans présence de symptômes. Le masque n'est pas la bonne réponse pour le grand public. »

Les personnels mis constamment en danger par les injonctions ministérielles et le refus des recteurs-employeurs d'engager les mesures de protection des agents

Depuis le 16 mars, les personnels, « volontaires » nous dit-on (on se souvient des injonctions à se rendre dans les éta-

blissements au premier jour de fermeture généralisée des écoles, collèges et lycées), sont au contact d'enfants de personnels soignants, sans protection aucune. Depuis seulement quelques jours, les premiers masques parviennent péniblement dans les établissements accueillant ces élèves. Dans les académies, les recteurs, qui ont pourtant une obligation de résultat en matière de santé au travail des agents, refusent toujours d'organiser l'approvisionnement du matériel de protection dans tous les établissements, en prévision notamment de la reprise des cours.

Face à l'incurie du gouvernement et du ministère, le SNFOLC, avec sa fédération nationale, exige la mise à disposition du matériel de protection et un dépistage des agents et élèves, comme préalable à toute reprise d'activité. Au CHSCT Ministériel du 3 avril, la FNEC-FP FO a proposé l'avis suivant « Afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les personnels, le CHSCT ministériel exige la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS, à commencer par celui des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des enfants de soignants ou ceux s'étant rendu sur leur lieu de travail ces trois dernières semaines, ainsi que de tous les personnels à risque. Le CHSCT ministériel demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité. »

Le CHSCT ministériel a adopté cet avis (votes pour : FO + FSU, abstention de l'UNSA). Le ministre devra donc y répondre !

Le SNFOLC appelle ses syndicats, avec sa fédération, et le cas échéant, avec le soutien de leurs UD, à s'adresser aux recteurs et/ou au DASEN pour leur demander de prendre immédiatement toutes les mesures de protection des personnels sous leur responsabilité.

Le SNFOLC appelle, dans le cadre de la fédération, à proposer dans tous les CHSCT académiques et départementaux, cet avis adopté au CHSCT ministériel.